



**HAL**  
open science

**1960**

Françoise Blum

► **To cite this version:**

Françoise Blum. 1960. Jean-Numa Ducange; Razmig Keucheyan; Stéphanie Roza. Histoire globale des socialismes, La Découverte, pp.709-714, 2021. halshs-03767846

**HAL Id: halshs-03767846**

**<https://shs.hal.science/halshs-03767846>**

Submitted on 2 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## 1960

Par Françoise Blum

En 1960, à des dates qui s'échelonnent tout au long de l'année<sup>1</sup>, 14 colonies françaises d'Afrique sub-saharienne acquièrent leur indépendance et deviennent ainsi des Etats-Nations de pleine souveraineté. L'année de l'Afrique (3 autres colonies acquièrent aussi leur indépendance : Congo belge, Nigeria britannique, Somalie italienne et britannique) est ainsi le théâtre d'une rupture politique majeure. Mais cette rupture ne doit pas masquer des continuités : les continuités entre ce que Frédéric Cooper a nommé « colonialisme tardif » et situations postcoloniales. Les relations entre la France et l'Afrique anciennement françaises restèrent (et restent encore) singulières, ce que d'aucuns ont perçu et perçoivent comme un néocolonialisme toujours à l'œuvre. Les indépendances de 1960 ont été le résultat d'un processus de long terme, entamé après la seconde guerre mondiale, dans un contexte international qui rendait désormais impossible la domination coloniale telle qu'elle avait été jusqu'alors pratiquée, c'est-à-dire une métropole régissant un peuple de sujets, contraints au travail forcé, astreints au code de l'indigénat et privés de tous les droits que donne la citoyenneté.

La traditionnelle partition droite/gauche n'a guère de sens quand on interroge le processus qui va mener aux indépendances. Les nationalismes en gestation y sont déterminants. Ceci dit le socialisme ou les socialismes ne sont pas absents du paysage qu'il s'agisse de la politique pratiquée par un gouvernement socialiste, d'une élaboration socialiste doctrinale envisagée comme un futur possible de l'Afrique, voire même d'une pratique socialiste une fois l'indépendance acquise et l'État en construction. Les socialistes Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia, le socialiste Gaston Defferre pour n'en citer que quelques-uns négocièrent la transformation d'un vieux monde oppressif et inégalitaire en quelque chose d'autre où Africains et Français pourraient jouer à part égale. Mais Houphouët-Boigny et bien d'autres qui n'étaient pas socialistes jouèrent également un rôle essentiel.

Après une conférence de Brazzaville (janvier 1944) dont les Africains étaient exclus mais qui, tout en restant très prudente voire conservatrice entérinait quand même la nécessité du changement, ce furent les Assemblées Nationales Constituantes qui furent le théâtre où purent pour la première fois intervenir des députés africains élus venus des quatre coins de l'Empire. Certes, les quatre communes (Saint-Louis, Dakar, Rufisque, Gorée) envoyaient déjà leur représentant à l'Assemblée Nationale depuis 1848, mais cette fois il s'agissait de tout l'Empire. Certes le mode de scrutin était encore très restrictif, avec deux collèges, l'un réservé aux Européens, l'autre aux « indigènes » dotés de capacités. Mais il y avait là une brèche que l'on pouvait désormais travailler à élargir dans un sens beaucoup plus égalitaire. Parmi les députés ainsi élus, quelques-uns sont membres de la SFIO, tel Lamine Gueye ou Léopold Sédar Senghor. Senghor la quittera bientôt pour fonder le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS), (voir notice Senghor), participant ainsi au mouvement de structuration partisane de la vie politique africaine. Les nouveaux élus africains vont contribuer à l'élaboration d'une Constitution qui consacre, dans son titre VIII, la transformation de l'Empire en Union française : « Article 60. - L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et Etats associés ». L'Union française est donc un ensemble composite ayant vocation à

---

<sup>1</sup> Cameroun : 1<sup>er</sup> janvier 60, Sénégal : 4 avril 1960, Togo : 27 avril 1960, Dahomey : 1<sup>er</sup> août 1960, Niger : 3 août 1960, Burkina Faso : 5 août 1960, Haute-Volta : 5 août 1960, Cote d'Ivoire : 7 août 1960, Tchad : 11 août 1960, Oubangui-Chari : 13 août 1960, Congo-Brazzaville : 15 août 1960, Gabon : 17 août 1960, Mali : 22 septembre 1960, Mauritanie : 28 novembre 60.

regrouper en une même entité des territoires et/ou Etats aux statuts divers. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, les colonies sont désormais des territoires d'outre-mer, le Togo et Cameroun ayant le statut particulier de territoires sous tutelle, concept qui a remplacé celui de mandats, d'avant-guerre. Durant les deux législatures constituantes, d'autres événements importants marquent le début d'une ère nouvelle : la loi dite Houphouët-Boigny (11 avril 1946) supprime le travail forcé, la loi dite Lamine Gueye (7 mai 1946) consacre l'avènement au rang de citoyens de tous les sujets de l'Empire ; et, en octobre 1946, à Bamako, est créé le premier grand parti africain : le Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Si la loi sur la citoyenneté a été portée par un socialiste, Lamine Gueye, le RDA quant à lui va s'apparenter au parti communiste, sans pour autant prôner quelque doctrine communiste que ce soit. Il s'agit plutôt d'un arrangement : d'un côté l'alliance avec un parti qui avait alors des ministres au gouvernement et qui professait des idées progressistes en matière impériale pouvait se révéler fort productive, et de l'autre les voix des députés d'Outre-mer pouvaient être un appoint sérieux. Charles Tillon, alors Ministre de l'armement, mit d'ailleurs un avion à la disposition des fondateurs du RDA. Ils purent ainsi rejoindre Dakar, sur la route de Bamako, où eut lieu le premier congrès. A ce congrès était présent Raymond Barbé, chargé des relations avec l'Afrique pour la section coloniale du PCF. Toujours est-il que la nouvelle Constitution, entérinant la création de l'Union française, les lois précitées créant une nouvelle citoyenneté qui restait encore largement à définir, et la naissance du RDA étaient les prémisses d'une ère nouvelle qui verrait, de négociations en négociations, l'Union française se transformer en Communauté puis les territoires devenir des Etats et, enfin, en 1960 de nouveaux Etats nations jouissant d'une reconnaissance internationale.

Les députés africains ne restèrent pas inactifs lors de ces années cruciales, qui virent le détricotage de l'Empire. Les diverses commissions de l'Outre-mer travaillèrent d'arrache-pied : elles négocièrent d'abord plus d'égalité entre citoyens français et citoyens de l'Union française, aidés en cela par les grandes grèves qui secouèrent les territoires africains de la France en amont et en aval de la promulgation du code du travail d'Outre-mer en 1952 ; elles tentèrent d'imaginer de nouvelles configurations politiques qui tout en donnant plus de pouvoirs aux territoires d'Outre-mer, préserveraient une unité africaine nécessaire pour éviter un morcellement considéré comme inviable, une unité qui se ferait avec la France, et non contre elle. L'Etat-nation était loin d'être, comme l'a montré Frederick Cooper, l'alpha et l'oméga des députés africains.

Les socialistes prirent part de diverses façons à ce processus qui avait débuté en 1945. Bien qu'il y eut bien d'autres enjeux il y fut, aussi, question de socialismes.

En 1946, la Constitution a donc entériné la transformation de l'Empire en Union française ; 10 ans plus tard la loi cadre dite Loi Defferre (23 juin 1956), portée par un ministre socialiste, affermit les pouvoirs des assemblées territoriales (qui avaient d'ailleurs été créées dès 1946) et crée des conseils de gouvernement nommés par ces mêmes assemblées. Le double collège est supprimé et le suffrage est désormais universel. Trois mois plus tôt l'Assemblée avait voté les pouvoirs spéciaux à Guy Mollet. Le conflit algérien a incontestablement influencé la politique subsaharienne dans le sens du compromis. La loi-cadre, si elle donne effectivement plus de pouvoir aux territoires, déporte aussi les charges financières et surtout consacre ce que Senghor a appelé la « balkanisation » de l'Afrique, désormais morcelée, au détriment des fédérations d'Afrique Occidentale Française et d'Afrique Equatoriale Française (AEF), qui avaient pourtant été dotées dès 1947 d'un Grand Conseil. Tout l'enjeu va être alors de penser la création d'une fédération et/ou confédération qui permettrait de préserver l'unité africaine tout en instaurant, sans briser les liens, une égalité de fait entre la métropole et ses anciennes colonies.

Entre temps le RDA, soumis à une violente répression en Côte d'Ivoire avait rompu avec le Parti communiste et s'était apparenté à l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR) de René Pleven - le grand ordonnateur de la conférence de Brazzaville - et François Mitterrand. Cela

n'alla pas sans dommages collatéraux , avec en particulier l'exclusion de la section RDA du Cameroun : l'Union des Populations Camerounaise (UPC) , proche des communistes et interdite dès 1955. Les indépendances allaient se faire à l'exclusion des éléments proches d'un socialisme ou d'un nationalisme radical : le Mouvement démocratique de la rénovation malgache (MDRM) à Madagascar, dont les représentants avaient été jugés et internés après l'insurrection de 1947 ; l'Union Progressiste du Cameroun (UPC), interdite et qui mène une guerre de maquis contre la France ; le Sawaba au Niger, - exclu quant à lui du fait de fraudes électorales massives organisées par l'administration. Elles allaient conforter les pouvoirs de « socialistes africains » peu susceptibles a priori de se rapprocher du bloc de l'Est : Senghor et Dia, Modibo Keita, Philibert Tsiranana.

Après la loi-cadre, l'étape suivante dans ce que l'on peut a-posteriori qualifier de marche vers les indépendances sera la Communauté, instituée par la Constitution de 1958. On sait que la Guinée, seule, vota Non au referendum constitutionnel alors que le Oui l'emporta largement dans les autres territoires. Toujours est-il que la Constitution et l'appartenance à la Communauté n'excluait pas la possibilité de l'indépendance. Dès 1959 la Fédération du Mali demanda le transfert des compétences. La fédération du Mali réunissait deux territoires, Sénégal et Soudan français (actuel Mali) et avait été conçue à l'origine pour comprendre aussi le Dahomey et la Haute-Volta, qui finalement rejoignirent un Conseil de l'entente plus souple mis en place par Félix Houphouët-Boigny. La fédération était une tentative destinée à préserver une unité africaine, avec vocation selon ses promoteurs, Senghor , Dia et Keita d'attirer ultérieurement d'autres territoires dans son giron. Senghor, Dia et Keita se voulaient socialistes, de ce socialisme humaniste pour reprendre la terminologie de Senghor qui prétendait concilier socialisme européen et mode de vie communautaire africain, se nourrir donc à deux traditions (le Marx humaniste et l'organisation sociétale africaine), matinales de catholicisme social, en tous cas pour Senghor et Dia. Toujours est-il que le transfert de compétences et, partant l'indépendance de la Fédération du Mali eut bien lieu. Mais la Fédération ne tarda pas à exploser, du fait du désaccord croissant de ses dirigeants, consacrant l'indépendance de deux états pauvres et distincts : le Sénégal et le Mali. Mamadou Dia et Senghor s'engagèrent effectivement sur la voie du socialisme tel qu'ils l'entendaient, un socialisme dont la mise en pratique était l'organisation de coopératives et l'animation rurale. Cette politique, à destination des campagnes devait perdurer jusqu'à 1962, date de la rupture entre Senghor et Dia et de l'arrestation et condamnation de ce dernier. Le socialisme malien s'inspira un peu plus tard du maoïsme , Modibo Keita lançant une « révolution active », en écho à la révolution culturelle chinoise.

La fédération du Mali avait ouvert la voie et ce furent tous les territoires qui durant l'année 60 devinrent indépendants, tout en restant liés à la France par des accords de coopération bilatéraux qui garantissaient établissements et liberté de circulation. Il ne restait rien des rêves fédéral et confédéral mais malgré tout, jusqu'au milieu des années 70, quelque chose des statuts réciproques négociés entre 45 et 60 perdura. Si la communauté n'existait plus, les citoyens des états africains de même que les citoyens français pouvaient librement s'établir sur l'un ou l'autre continent et circuler tout aussi librement.

Nous avons brièvement résumé jusqu'ici ce qu'il en a été des négociations menées par les parlementaires et/ ou gouvernants africains et français, et de leurs résultats. Mais il y avait aussi une opposition à ces négociations jugées comme trop modérées et comme de honteux compromis. Cette opposition en rupture avec toute forme de socialisme modéré, se réclamait néanmoins aussi du socialisme, mais d'un socialisme plus radical et révolutionnaire, auquel le concept de luttes de classes n'était pas étranger. Elle est venue très tôt des jeunes, en particulier des étudiants, puis des syndicats et enfin d'un parti ouvertement marxiste, le Parti Africain de l'Indépendance (PAI).

Quand le RDA s'est désapparenté du Parti communiste , les étudiants du RDA manifestèrent leur mécontentement. Nombre d'entre eux étaient aussi adhérents au Parti communiste et furent donc

hostiles à ce qu'ils considéraient comme une trahison. De manière générale les organisations étudiantes, et en particulier la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), regroupant les associations des divers territoires se réclamèrent du marxisme et militèrent pour une indépendance immédiate et sans condition. Et une indépendance qui serait de surcroît socialiste. Côté syndical, les choses furent un peu différentes. Les syndicats africains étaient nés comme des filiales des centrales métropolitaines, avec une forte dominante de la CGT en Afrique de l'Ouest, alors qu'en Afrique équatoriale la CFTC avait aussi un poids non négligeable. Après 1945, et surtout après 1947-48, c'est-à-dire la grande grève victorieuse des cheminots d'AOF, les syndicats luttèrent pour l'égalité avec les travailleurs européens et ce qui allait avec, c'est-à-dire les salaires, les allocations familiales etc.... Puis vint le temps de l'autonomisation qui se fit d'ailleurs en bonne entente avec les syndicats métropolitains. En 1957 une Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN) vit le jour, pendant syndical des rêves fédéraux des politiques. En 1958, l'UGTAN appela à voter Non au referendum, prônant l'indépendance immédiate et sans condition. Ce qu'elle n'allait d'ailleurs pas tarder à regretter du fait de la fermeté des gouvernements africains à l'égard des revendications des travailleurs.

En outre en 1957 fut créé à Thiès le premier parti marxiste africain : le Parti Africain de l'indépendance (PAI), dont les dirigeants croyaient en la lutte des classes. Lui aussi militait pour une indépendance immédiate et socialiste, un socialisme scientifique. Le PAI allait avoir des sections dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest et connaîtrait bien des vicissitudes après les indépendances (interdiction, clandestinité etc).

Senghor et Dia : un socialisme africain ; Modibo Keita : un socialisme qui bientôt s'inspira de la révolution culturelle chinoise (ou de ce qu'on imaginait être la révolution culturelle) ; le PAI, un parti se réclamant du socialisme scientifique.... Et il faudrait rajouter le socialisme guinéen de l'ancien cégétiste Sékou Touré, et celui du malgache Philibert Tsiranana qui fonda le Parti Social-Démocrate malgache (PSD) ... L'Afrique, après les indépendances de 1960, connut diverses formes de socialisme, que l'on peut sommairement regrouper en deux catégories : les socialismes africains et les socialismes de type marxiste, même si cela demande à être nuancé. Il s'agissait de trouver des modèles alternatifs à ceux proposés par les anciennes puissances coloniales, des outils de développement (ce qui était alors le maître mot) qui fonctionneraient mieux que ceux légués par les anciennes métropoles. Tous les pays africains francophones certes ne furent pas socialistes mais outre ceux qui s'en revendiquaient officiellement, comme le Congo Brazzaville après 1963 ou plus tard le Bénin de Kérékou, le Sénégal de Senghor ou le Mali de Modibo Keita, beaucoup connurent des oppositions socialistes, qui parfois l'emportèrent. On peut citer encore le cas du Congo-Brazzaville où les syndicalistes menèrent en 1963 une révolution qui au-delà et parfois en dehors d'eux se transforma en révolution socialiste. On peut citer le cas de Madagascar où le socialisme de Tsiranana céda la place après moults rebondissements – et une révolution dont les têtes pensantes étaient marxistes - à un socialisme inspiré de la Corée du Nord.

Quelques pays restèrent stables, pour le meilleur ou pour le pire : le Sénégal de Senghor, la Côte d'Ivoire de Houphouët-Boigny. Mais la plupart entrèrent dans une ère de régimes successifs et de coups d'état, tels le Dahomey ou la Haute-Volta. Il y eut au sein de cette diversité une constante : le parti unique. Mais ce parti unique prit des formes variées : parti de masse comme le PDG de Sékou Touré ou le PSD de Tsiranana, parti d'élite comme le Parti Congolais du Travail (PCT) du Congo-Brazzaville, mixte des deux comme l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) de Senghor....L'impossible alliance des partis politiques africains d'avant l'indépendance avait paradoxalement, voire même ironiquement trouvé une issue, certes fort peu démocratique après les indépendances. Et il faudrait attendre bien des années plus tard pour que les pays d'Afrique retrouve le multi-partisme qui avait été la règle involontaire avant les indépendances.

Et que reste-t-il aujourd'hui des socialismes africains ? De vagues nostalgies ou des ferments d'avenir ? Toujours est-il que certain.e.s ne manquent pas de voir dans ce monde qui globalement appartient au passé celui des promesses d'un avenir meilleur, qui n'est pas advenu et dont fait fi un présent bien sombre.

#### BIBLIOGRAPHIE

Frederick Cooper, *Français et Africain ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, trad. de l'anglais (États-Unis) par Christian Jeanmougin, Paris, Payot, 2014.

Charles-Robert Ageron, Marc Michel (Dir.), *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances ?* paris, CNRS ed., 2015.

Socialismes africains/Socialismes en Afrique, à paraître en mai 2021 aux Editions de la MSH